

A 560 05 FEV. 2007

G  
91 B7

**ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 100 000. euros**  
**Siège social : Z.I Le Petit Champ**  
**Route de Malintrat**  
**63430 PONT DU CHATEAU**  
**380 361 576 RCS CLERMONT-FERRAND**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 29 DECEMBRE 2006**

L'an deux mil six,

Le vingt-neuf décembre,

A dix-sept heures,

Les actionnaires de la société, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André MATHIEU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Paulette MATHIEU et Monsieur Joël GIRAUD, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Lydia GIRAUD est désignée comme secrétaire.

Monsieur Augustin MAISONNEUVE, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **UNIQUE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 zéro heures, Monsieur Fabrice MATHIEU demeurant à CLERMONT-FERRAND (63000) – 26 Barrière de Jaude en remplacement de Monsieur André MATHIEU démissionnaire avec effet au 31 Décembre à minuit pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle chargée de statuer sur les comptes précédent et tenue en 2012.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Fabrice MATHIEU, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

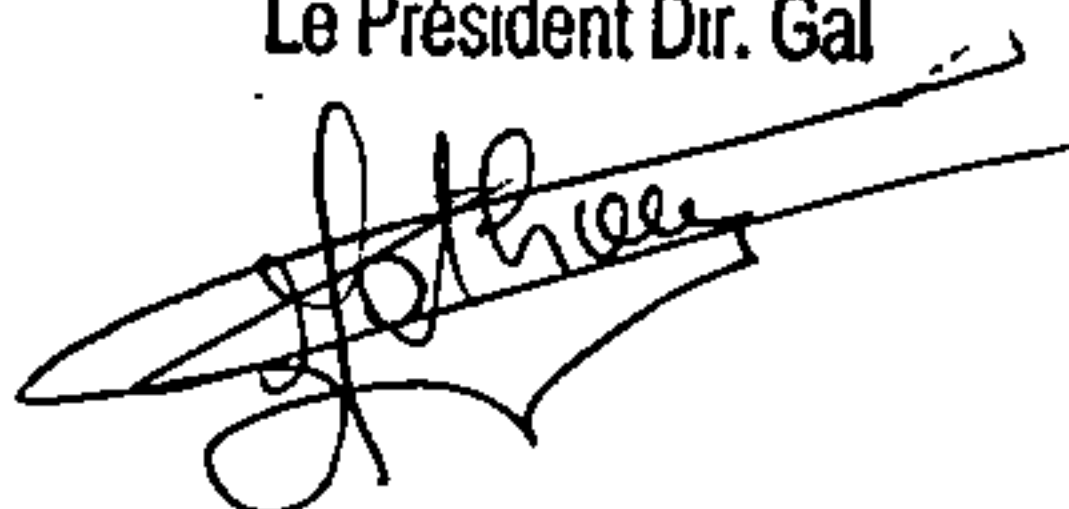
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Les Scrutateurs**

**Le Président**

**Le Secrétaire**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le Président Dir. Gal



05 FEV. 2007  
K560113

**ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 100 000. euros**  
**Siège social : Z.I Le Petit Champ**  
**Route de Malintrat**  
**63430 PONT DU CHATEAU**  
**380 361 576 RCS CLERMONT-FERRAND**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 29 DECEMBRE 2006**

L'an deux mil six,

Le vingt-neuf décembre,

A dix-sept heures trente,

A l'issue de l'assemblée générale de ce jour, le conseil d'administration de la société, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André MATHIEU à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président Directeur Général,
- Prime allouée au Président Directeur Général,
- Nomination d'un Président Directeur Général.

Monsieur Joël GIRAUD assure le secrétariat.

Etaient présents :

Monsieur André MATHIEU, Président Directeur Général  
Monsieur Joël GIRAUD, Directeur Général Délégué et Administrateur  
Madame Lydia GIRAUD, Administrateur

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Le conseil d'administration prend acte du souhait de Monsieur André MATHIEU de faire valoir ses droits à la retraite au 31 Décembre 2006 et de démissionner de ses fonctions de Président Directeur général à compter de la même date.

...

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité de Président Directeur Général pour le remplacer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007, Monsieur Fabrice MATHIEU demeurant à CLERMONT-FERRAND (63000) – 26 Rue Barrière de Jaude, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Fabrice MATHIEU accepte le mandat et déclare qu'il n'exerce pas d'autre mandat de Président Général d'une société anonyme et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité pour exercer le mandat de Président Directeur de la société.

Le conseil d'administration confirme l'option pour le régime classique général de la société, savoir le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général et ce pour la durée des fonctions d'administrateur du Président.

La rémunération de Monsieur Fabrice MATHIEU en qualité de Président Directeur Général sera fixée ultérieurement.

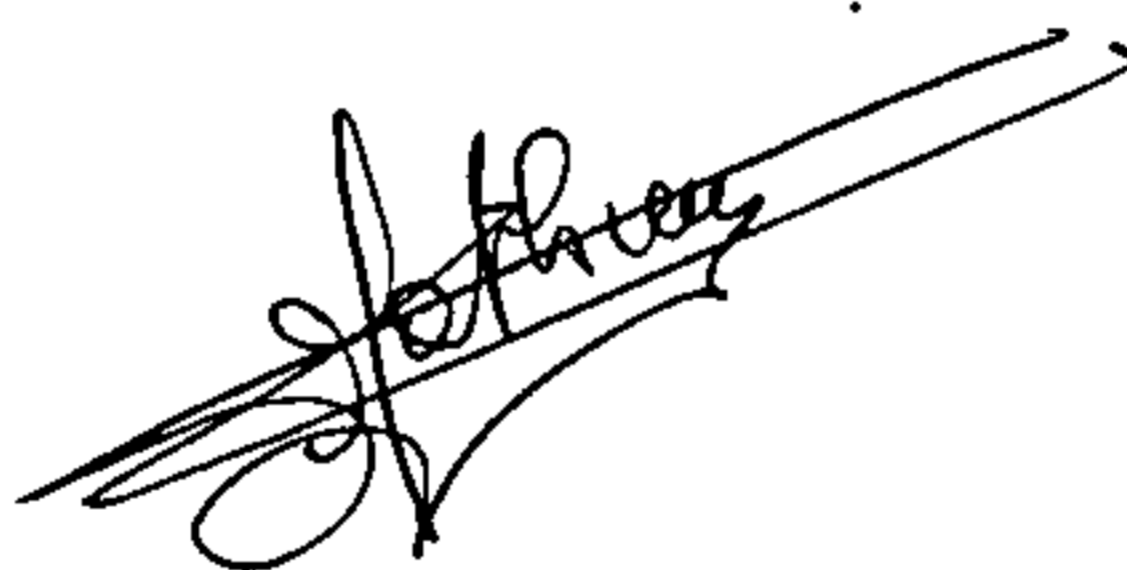
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

**Le Président**

**Un Administrateur**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le Président Dir. Gal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice Mathieu', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.